

---

## Nyeléni : un nom de femme pour la lutte pour la souveraineté alimentaire

En Afrique circule depuis des années l'histoire d'une femme malienne appelée Nyéléni, qui défia le pouvoir patriarcal dans le domaine de l'agriculture, une activité considérée comme uniquement masculine. En plus d'être supérieure aux hommes dans de nombreuses compétences agricoles, Nyéléni réussit à vaincre l'aridité du territoire et à domestiquer des produits agricoles tels que le fonio et le samio, ce qui lui permit d'alimenter toute la population du Mali

Les forums sur la souveraineté alimentaire, qui commencèrent en 2007 au Mali, organisés par La Vía Campesina et par d'autres organisations sociales dans le but d'affermir le concept de souveraineté alimentaire, prirent le nom de Nyéléni, ainsi que le bulletin créé plus tard comme outil de communication du forum pour poursuivre la lutte pour la souveraineté alimentaire.

Le bulletin Nyéléni ([www.nyeleni.org](http://www.nyeleni.org)) a fêté son premier anniversaire et l'a célébré en rappelant que, « au quotidien, les femmes doivent faire face à des problèmes tout simplement parce qu'elles sont des femmes : dans la campagne comme dans la ville, elles sont confrontées à un système économique qui les rend victimes de discrimination, parce qu'il est capitaliste et patriarcal. Un système basé sur la séparation entre production et reproduction, qui place les activités de marché dans la première catégorie et les tâches souvent réalisées par les femmes dans la seconde, rendant invisibles les liens entre les deux ».

L'article souligne aussi : « En opposition à cette séparation, l'économie féministe souhaite élargir la notion de travail et la différencier de celle d'emploi (travail rémunéré ou de marché) pour inclure dans la définition du travail les tâches de reproduction biologique et sociale, c'est-à-dire les tâches ménagères, communautaires et de soin. La souveraineté alimentaire suit les mêmes idées, puisqu'elle reconnaît le travail fondamental réalisé par les femmes, et qu'elle implique la redistribution égalitaire des tâches entre tous les membres du foyer ».

Dans ce sens, l'agro-industrie est un exemple très didactique des effets que produit sur la vie des femmes l'économie patriarcale et capitaliste, basée sur le système d'exploitation et de concentration qu'appliquent les grandes entreprises : « les coûts sociaux, le déplacement de paysans et paysannes et l'exploitation des personnes en matière de salaire, et d'autres coûts moins visibles, liés à la division sexuelle du travail. Dans les secteurs fortement mécanisés, comme la culture du soja ou de la canne à sucre, les postes les plus qualifiés sont occupés par des hommes, tandis que les femmes sont embauchées pour des tâches d'appui, comme le nettoyage et la cuisine. En revanche, dans les secteurs intensifs tels que la production de fruits ou de fleurs, on engage des femmes pour leur habileté à accomplir les tâches les plus délicates (par exemple, l'emballage des fruits), mais sans que cela implique une reconnaissance économique particulière : en fait, on engage en général des femmes jeunes, moyennant un maigre salaire et sans reconnaître leurs droits en tant que travailleuses ».

Dans le cas de la culture de l'eucalyptus, les femmes sont chargées aussi bien du maniement des jeunes plants – une tâche délicate – que de l'application de produits toxiques, parce qu'on considère qu'elles sont plus « responsables » que les hommes, bien que les risques pour leur santé soient plus

---

nombreux du fait de leur condition de femmes.

Un des articles du bulletin Nyéléni n° 6

([http://www.nyeleni.org/DOWNLOADS/newsletters/Nyeleni\\_Newsletter\\_Num\\_6\\_FR.pdf](http://www.nyeleni.org/DOWNLOADS/newsletters/Nyeleni_Newsletter_Num_6_FR.pdf)) dit que, « dans la pratique, on observe que l'accent mis sur l'économie de marché tend à accroître les disparités déjà existantes, aussi bien l'exploitation salariale associée à l'agro-industrie que l'accès différencié à la terre des hommes et des femmes. Selon la FAO [2], à mesure que les terres sont commercialisées et deviennent moins disponibles, on observe que les hommes des familles réduisent l'accès à la terre dont jouissaient les femmes et, plus particulièrement, les veuves et les divorcées. Et bien que les femmes représentent en moyenne 43 % de la force de travail agricole dans les pays en voie de développement [3], elles ne possèdent que moins de 15% des terres dans le monde entier [4]. Le fait de refuser aux femmes un accès égalitaire à la terre, non seulement en termes de propriété privée mais aussi de droits via la location de terres publiques, ne fait que détériorer leur situation aux plans économique, social et politique. Le système patriarcal établit que la terre s'hérite par la voie paternelle, et les femmes ne peuvent y accéder que par l'intermédiaire de leurs fils, leurs maris ou d'autres hommes de leur famille. De plus, le patriarcat a toujours mis les femmes dans une position qui leur permet d'utiliser la terre mais non de la posséder ».

Dans le cas des femmes des peuples forestiers, leur expulsion de leur territoire par des projets industriels et des programmes de zones protégées a dégradé leur situation, par rapport à l'époque où leurs peuples vivaient de la chasse et de la cueillette. À cette époque-là, il est probable que les droits collectifs sur de grandes étendues de forêt permettaient aux femmes de décider avec autonomie le mode d'utilisation de la terre, et que leurs droits de chasse ou de cueillette ne dépendaient pas des hommes. À présent, dans bien des cas la perte d'accès aux ressources alimentaires de la forêt a un fort impact sur les femmes, principales responsables de fournir à la famille la nourriture quotidienne. Ainsi, ces projets portent atteinte non seulement à la situation de la femme mais aussi à la souveraineté alimentaire des peuples en question.

Les femmes se sont engagées dans la lutte, avec Nyéléni comme symbole des difficultés qu'elles doivent affronter et vaincre. Ainsi, les travailleuses rurales sans terre, expatriées dans leur propre pays et fatiguées de vivre dans la précarité, ont fait face au Brésil aux « déserts verts » d'eucalyptus des entreprises StoraEnso, Fibria, Suzano et Arcelor Mittal, financés par la BNDES ; en Inde, une centaine de femmes leaders de sept États se sont réunies à Dumka, au Jharkhand, pour se renseigner sur les droits des femmes selon la Loi des droits sur les forêts, et pour réclamer que les 7,5 millions d'hectares de terres boisées soient placées sous l'autorité des communautés et sous la direction des femmes (voir le bulletin n° 165 du WRM) ; en Papouasie-Nouvelle-Guinée, les femmes s'associent contre les plantations de palmier à huile (voir le bulletin n° 152 du WRM) ; en Afrique, elles ont créé le Réseau de femmes africaines pour la gestion communautaire des forêts (REFACOF) afin de défendre les droits des femmes à la terre et à la forêt en Afrique centrale et occidentale.

La résistance continue et, comme elles l'ont annoncé en Argentine (voir le bulletin n° 158 du WRM), « nous résisterons et nous continuerons de lutter aussi longtemps qu'il faudra, non seulement contre l'expansion des plantations d'arbres exotiques et des grands projets des entreprises papetières, mais contre la marchandisation de la vie et l'affaiblissement de l'autonomie des femmes. Nous, les femmes, nous avons la capacité de faire que 'des choses nouvelles arrivent', et nous sommes en train de le faire ».

[1] À partir du développement industriel, « seuls seront considérées comme travail les activités des salariés et celles des travailleurs indépendants ; les activités non rémunérées réalisées par les

---

membres de la famille pour couvrir leurs propres besoins n'entrent plus dans cette catégorie. Ainsi, la définition originelle de travail ne s'applique plus qu'aux activités qui possèdent les caractéristiques du travail de marché ». (Cristina Carrasco, 2001, La sostenibilidad de la vida humana, ¿un asunto de mujeres ?)

[2] Género y Tierra. Igualdad de condiciones, rapport de la FAO, 2007.

[3] FAO, 2011.

[4] International Center for Research on Women, 2006.